

SEANCE DU 22 MAI 2025

En exercice : 15 **L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 19 heures, le conseil**
Présents : 9 **municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, s'est réuni à la salle du**
Votants : 12 **conseil de la Mairie sous la Présidence de Monsieur BISTOLFI Patrick,**
Absents : 6 **Maire**
Procurations : 3

Etaient présents : BISTOLFI Patrick, BARRERE Céline, DUCHAMP Laurence, DUPLEICH Jean-Luc, DUPRAT Florent, GAMBONI Jean-Philippe, MASCARTE Michel, MENDEZ Stéphanie, SEMENZATO Patrick, WAGNER Stéphane.

Était absent excusés : BELER Cédric a donné procuration à BISTOLFI Patrick,
BEUVELOT Pascal a donné procuration à DUPRAT Florent,
MONTEGUT Nathalie a donné procuration à MENDEZ Stéphanie,
PISANU Mélanie, MARTINEZ Julien,

Secrétaire de séance : DUCHAMP Laurence

Avant d'ouvrir la séance sur les sujets à l'ordre du jour, M. le Maire demande au conseil le rajout de trois délibérations :

- demande du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une attribution de subvention,
- création d'un poste d'ATSEM Principal pour la commune,
- demande de subvention exceptionnelle pour le PRS Tennis de table.

Le conseil accepte à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du 10 avril 2025

M. le Maire demande si le conseil a des observations à formuler concernant le compte-rendu de la précédente réunion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

2. Création emploi ATSEM 1^{ère} classe / DELIBERATION (sujet rajouté)

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande d'avancement de grade de Mme FABARON Chantal. Il précise que Mme FABARON réunit les conditions nécessaires et propose la création du poste d'ATSEM PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE à compter du 01/09/2025.

Ouïe cet exposé le conseil, à l'unanimité, accepte :

- la création d'un emploi d'ATSEM PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31 h 50 mn/35 h pour accueillir les enfants de l'école maternelle, assister l'enseignant, surveiller et animer le temps de l'ALAE à compter du 01/09/2025.

A la fin de ce vote M. le Maire rajoute que tous les employés de la commune ont été reçus en entretien individuel.

2. Attribution de subvention définitive travaux château d'eau / DELIBERATION (sujet rajouté)

M. le Maire informe le conseil municipal que la mise en sécurité du réseau de production et de distribution AEP, s'élève à un montant de 45 706.01 € HT.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ayant confirmé son engagement à financer **20 % du montant total HT** de l'opération, il convient de solliciter l'attribution définitive de cette aide.

Par conséquent, le conseil municipal, à l'unanimité,

- charge M. le Maire de demander au Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention définitive et maximale pour les travaux de mise en sécurité du réseau de production et de distribution AEP.

M. le Maire informe le conseil que les travaux de mise en sécurité du réseau débuteront début juin 2025. Le nettoyage du réservoir est prévu pour le mardi 27 mai prochain.

3. Vente épareuse / DELIBERATION :

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'après l'appel d'offre fait sur la commune pour la vente du matériel d'occasion, l'épareuse ROUSSEAU FULGOR 5000 a reçu une proposition d'achat de 2 000 € faite par M. KEBDANI Mohamed.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité, ;

- accepte la proposition d'achat de Monsieur KEBDANI,
- donne son accord pour la vente de ce matériel au tarif de 2 000 € TTC
- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les écritures comptables se rapportant à cette cession.

4. Vente tracteur/DELIBERATION

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'après l'appel d'offre faite sur la commune et diffusée dans toutes les mairies de la CCPHG pour la vente du tracteur Renault Cérès 355, une offre de 15 200 € a été faite par M. SAUST Jérôme. Cependant, suivant la procédure, la commune attend le 31 mai prochain.

M. DUPRAT demande pourquoi l'épareuse et le tracteur n'ont pas été vendus en un seul lot et pourquoi un ensemble tracteur/épareuse n'a pas été acheté en remplacement.

Il demande également pourquoi ne pas avoir fait affaire avec l'établissement GASCOMAT ou tout autre établissement local.

M. DUPLEICH répond que la recherche de ce matériel dont le budget a été déterminé à l'avance, a pris une année et que les propositions faites par l'établissement GASCOMAT étaient supérieures au budget prévu. Il précise que l'établissement BAUTE travaille en collaboration avec l'établissement GASCOMAT. Enfin, la commune avait besoin d'un tracteur polyvalent et confortable qui ne servirait pas qu'à l'épareuse.

Pour terminer, M. le Maire précise au conseil qu'une subvention de 40 % a été obtenue de la part du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'achat de l'épareuse et du tracteur. Le prix de la vente du matériel d'occasion permet à la commune de changer ce matériel à moindre coût.

Le conseil accepte à l'unanimité.

**5. Remboursement franchise bris de glace BOXER PEUGEOT /
DELIBERATION**

M. le Maire informe le conseil qu'une vitre du PEUGEOT BOXER a été cassée lors d'un déplacement du Pyrénées Sud Comminges Foot (PSCF). Le montant du devis de remplacement de la vitre, établi par le garage Cédric Auto, s'élève à 818,62 € TTC.

Le PSCF voulait déclarer le sinistre auprès de l'assurance de l'association mais ce véhicule appartenant à la commune, ce sinistre doit être déclaré auprès d'AXA assureur du matériel communal.

M. le Maire précise que le PSCF souhaite rembourser la somme restant à la charge de la commune après remboursement des réparations du sinistre.

Après discussion, le conseil municipal, avec 11 voix pour et 1 abstention :

- donne son accord pour recouvrer par le PSCF la somme restant à la charge de la commune après remboursement de la compagnie d'assurance.
- charge Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables.

**6. Demande de subvention exceptionnelle par l'association PRS Tennis de table /
DELIBERATION (sujet rajouté)**

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle faite par le club PRS TENNIS DE TABLE, pour l'aider à financer un nouveau système d'entraînement ludique et moderne, à savoir le FASPONG TABLE SYSTEM.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer 400 € de subvention exceptionnelle à l'association PRS TENNIS DE TABLE.
- charge M. le Maire de procéder au mandatement, les crédits étant prévus sur la ligne imprévus de l'annexe du Budget Primitif au compte c/65.

Questions diverses :

- **M. le Maire** informe l'assemblée que les budgets du SIVOM n'ont pas été votés lors du dernier comité syndical, qu'une clé de répartition essaie d'être mise en place pour pouvoir calculer la part de déficit par habitants que devront payer les communes adhérentes.

Il rappelle qu'une solution doit être trouvée pour pérenniser les services d'aides ménagères et ordures ménagères.

L'inauguration des ombrières installées sur la place du village aura lieu le vendredi 6 juin à 14h30. Cette date a été fixée par le SDEHG en fonction de l'emploi du temps de son Président.

L'association des Anciens Combattants viendra remettre un diplôme clôturant le 80^{ème} anniversaire de la Libération le samedi 7 juin à 11h à la mairie.

Il informe également le conseil, qu'en concertation avec M. le Maire d'Huôs, une signalisation interdisant la circulation de véhicules à moteur, sauf engins agricoles, sur

le chemin Entre-Camis sera mise en place. Ainsi, il sera plus agréable aux promeneurs et aux cyclistes.

- **M. WAGNER** précise qu'il a relancé le laboratoire d'analyses pour les résultats de la légionellose sur les vestiaires de la salle omnisports et du terrain de foot.

- **Mme MENDEZ** informe que le spectacle des PRONOMADES se déroulera le 6 juin à 19h place du Brocas.

Elle rappelle également qu'une réunion publique a eu lieu avec le Lieutenant VIAU au sujet de la sécurité des biens et des personnes. Les conseils du Lieutenant ont été suivis par une trentaine de personnes.

- **M. GAMBONI** fait part au conseil que la cotisation annuelle du SICASMIR a augmenté en 2025.

De 0.50 €/habitant la cotisation passe à 1 €.

Il précise que deux appartements vont se libérer : celui de la poste et celui du Brocas. L'appartement du Brocas ayant des problèmes d'humidité, il devra être remis en état. L'appartement de la poste fera l'objet d'une analyse de chauffage.

La séance est levée à 20h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Prochaine séance à 20h00.